

<b>DEPARTEMENT</b> Ardèche <b>ARRONDISSEMENT</b> Largentière <b>CANTON</b> Berg-Helvie	<b>Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER</b>
	<b>PROCES VERBAL - COMPTE RENDU du</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL du 07 Février 2022</b>
	L'an deux mille vingt-deux, le sept février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER étant assemblé en session Ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M Driss NAJI, Maire.
Présents : NAJI Driss, ARSAC Joël, BOYER Didier, CHENIVESSE Michel, COMBAZ Sabine, CROZIER Joël, DORTHE Michel, GAILLARD Jean-Pierre, GASCHET Patrick GERBERON Olivier, LE DORÉ Bertrand MOREL Julie	
Excusés : BIDORET Léa (pouvoir à Driss NAJI), BEQUE Christiane (pouvoir à Driss NAJI), MAGNIN Mélanie,	
Absents :	
<b>Secrétaire de séance :</b> Bertrand LE DORÉ	
<b>Mode de scrutin :</b> Ordinaire	

Le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage à Jean-Paul ROUX, Maire de Lussas et Président de la CDC Berg et Coiron.

### 1°) Validation du procès-verbal du 20 Décembre 2021

Le Maire indique que le Procès-verbal a été envoyé par mail comme convenu. Le Maire demande s'il y a des remarques. Pas de remarque. Décision : Validation à l'unanimité.

### 2°) Point sur les différents dossiers en cours

Réunion avec le SDIS le 28 janvier pour le projet de CIS à Villeneuve de Berg. Le Projet a été ajourné suite à des difficultés financières. Le Président du SDIS a sollicité le Préfet et Monsieur DUSSOPT, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics, afin d'obtenir des aides supplémentaires.

Préfecture de l'Ardèche (Courrier du 11 janvier 2022) : Suite à enquête auprès des communes (75 réponses sur 205), le cout moyen départemental par élève : 531 € pour les élèves de classes élémentaires ; 1 709 € pour les élèves de classes maternelles.

Chemin piétonnier la Croix du Ranc : la cession entre Monsieur CHAUWIN a été régularisée chez le Notaire le 1<sup>er</sup> février pour l'Euro symbolique.

Logiciels périscolaires : contact avec NUMERIAN : envoi des devis. Un retour a été fait : le devis de la tablette a été actualisé (802.45 € HT au lieu de 674.27 € HT) : augmentation de la tablette (13.18 €) + erreur sur le coût de formation dans le premier devis 115 € au lieu de 230 €.

Lotissement Marcoux : Une rencontre a eu lieu avec ADIS afin de faire un point sur le dossier : Démolition de 7 logements et reconstruction de 6. La personne présente n'avait pas connaissance du bail qui se termine en 2036. Une réunion doit être organisée en présence de la Mairie, d'ADIS et d'un architecte conseil. Après discussion, le Conseil indique qu'il serait souhaitable de consulter un avocat conseil pour un analyse plus approfondie du bail et son évolution en fonction du contexte.

Nettoyage de l'Eglise : un devis a été fait par l'entreprise CASALS pour un montant de 2118 € TTC.

### 3°) Vente d'une parcelle avec un bâti référencé AH 215 (superficie 235 m<sup>2</sup>), Les Barjes : Décision à prendre.

Le Maire indique que Monsieur MOUTON David souhaite acquérir la parcelle AH 215, attenante à sa propriété. Il rappelle que cette question était déjà inscrite à l'ordre du jour du précédent Conseil mais par manque d'informations et l'impossibilité de rentrer dans le bâti, la question avait été reportée. Depuis le bien a pu être visité par les conseillers municipaux et un estimatif a été fait par une agence immobilière :

Cette parcelle comprend un bâti (en pierre) de 40 m<sup>2</sup> (un vieux réservoir d'eau) qui ne sert plus depuis de nombreuses années. Il précise qu'en cas de vente, il sera nécessaire de définir les délimitations (bornage) avec l'ensemble des riverains.

Après avoir visité le bâti et après discussion, le Maire propose de vendre cette parcelle référencée AH 215, située Les Barjes, pour la somme de 15 000 €. Décision : Accord à l'unanimité.

#### **4°) Adressage : Dénomination de chemins privés. Décision à prendre**

Le Maire propose d'annuler la question concernant les deux demandes car pour le quartier des Hébrards, certains riverains ont déjà fait les démarches. Quant à l'Impasse de Charnier, cela n'est pas possible car cela créerait une succession d'impasses ; une rencontre doit avoir lieu avec les propriétaires.

#### **5°) Point sur les différents projets : Demande de subvention dans le cadre de la DETR et le PASS TERRITOIRE 2022. Délibération à prendre**

Le Maire fait le point sur les différents projets de la commune et les dossiers à déposer :

- DERT/DSIL 2022 :
  - o Aménagement du château : 994 596.50 € HT
  - o Réfection complète de la toiture de l'Eglise : 120 140 € HT
- PASS TERRITOIRE ou autre dispositif du département :
  - o Cantine Scolaire avec une augmentation d'au moins 15 % en lien avec les augmentations des matières premières : 413 995 € HT
  - o Aménagement du château : 994 596.50 € HT

#### **6°) CDC Berg et Coiron : Modification des statuts**

Le 31 Janvier la CDC Berg et Coiron nous a informé de la modification des statuts suite au conseil communautaire du 27 janvier 2022. Elle nous a transmis la délibération et les projets de statuts. Les communes doivent à présent délibérer afin d'émettre un avis favorable ou défavorable à la modification des statuts de la CDC, concernant les points ci-dessous :

1. Apporter une précision sur l'étendue de la compétence « Amélioration de l'offre d'activité pour l'enfance et la jeunesse ». Il convient de préciser « accueils de loisirs périscolaires des mercredis » de sorte à laisser l'organisation d'accueils de loisirs des temps périscolaires (pause méridienne et accueils des matins et des soirs) sous la responsabilité des communes.
2. Après la phase d'études préalables pour la création d'une voie verte, il s'agit d'ajouter aux compétences de la communauté de communes la compétence « création, aménagement et entretien d'une voie verte sur le linéaire de l'ancienne voie ferrée entre Saint Germain et Saint Pons » dans le bloc de compétences « aménagement de l'espace ».
3. Il s'agit également d'ajouter au bloc de compétences « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » la ligne « Complexe sportif René Ducharme à Villeneuve-de-Berg ».
4. Mise à jour de l'article 5 sur la composition du conseil communautaire.

Décision : Accord à l'unanimité.

#### **7°) Divers**

Séisme 2019 : Une rencontre avec l'expert aura lieu le 08 février afin de faire un point sur la prise en charge des travaux de l'Eglise.

#### Zone Sausses :

-Entreprise MECAMAT : la rencontre avec la CDC Berg et Coiron et Madame BOURGEAT a été reportée.

-Deux demandes ont été faites pour acquérir la parcelle appartenant à la commune. Une réflexion devra être menée.

Patrick GASCHET informe de son achat des propriétés appartenant à Madame SAUNIER, décédée (bâti et canal jusqu'à la cascade). Il indique ses premières idées sur le devenir de ces biens. Le Maire fait lecture du mail de Madame ROCHE Mélodie pour sensibiliser les élus sur le Moulin, et son intérêt pour la Commune. Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite.

Sabine COMBAZ fait part des nouvelles entreprises installées sur la commune : prothésiste ongulairre et savonnerie.

Joël CROZIER signale qu'un véhicule est régulièrement garé sur la RD 7, malgré les places de stationnement libres juste à côté ; cela nuit à la visibilité ; il rappelle l'intersection dangereuse (pas de visibilité) entre la RD7 et chemin de Doucet. Le Maire indique qu'un courrier pour stationnement gênant sera adressée à la personne concernée et que des miroirs réglementaires vont être commandés pour les zones à risques comme la Route des Rochers, les chemins « Clos de Guérin » et « Doucet ».

CDC Berg et Coiron : le Maire indique qu'une prise de compétence urbanisme aura lieu dans les prochains mois. L'objectif est de porter collectivement un projet de territoire.

Fermeture du Vival suite à liquidation. Après contact avec la Mairie, la station-service a proposé de faire dépôt de pain en attendant la réouverture. Le Bistrot de St-Jean via les réseaux sociaux, a aussi signalé mettre en place ce service.

La séance est levée à 21h50.

Fait à Saint Jean le Centenier, le 18 Mars 2022.

Driss NAJI,  
Maire de Saint Jean le Centenier.

